

MINISTERE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

Monsieur le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Mes Chers collègues,

Pour l'exercice 2017, le projet de budget du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE) s'élève à la somme de **17 422 500 540 F CFA** contre **17 671 998 060 F CFA** en 2016, soit une baisse de **249 497 250 F CFA** en valeur absolue et **1,41%** en valeur relative.

Cette baisse du budget concerne en grande partie les crédits d'investissement (les projets et programmes en phase finale ou arrivés à terme).

Titre 2 : Les dépenses de personnel

Elles se chiffrent pour l'année 2017 à **1 141 600 540 F CFA** en 2017 contre **1 369 742 060 F CFA**, soit une baisse de **228 141 520 F CFA** en valeur absolue et **16,66%** en valeur relative.

Cette baisse s'explique par le toilettage du fichier du personnel, par la mise à jour du stock mort, le départ d'agents vers d'autres départements ministériels et les départs à la retraite.

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **992 980 000 F CFA** en 2017 contre **593 575 000 F CFA** en 2016, soit une hausse de **399 405 000 F CFA** en valeur absolue et **67,29%** en valeur relative.

Les crédits additionnels sont destinés à la redynamisation de la Quinzaine de la Femme, à la Journée internationale de la Femme et au relèvement des crédits de fonctionnement des services déconcentrés pour améliorer leurs conditions de travail.

Titre 4 : Dépenses de transfert

Elles s'élèvent à **1 151 752 000 F CFA** en 2017 contre **1 096 494 000 F CFA** en 2016, soit une hausse de **55 258 000 F CFA** en valeur absolue et **5,04%** en valeur relative.

Ces crédits supplémentaires sont destinés à l'Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout Petits et à l'Office national des Pupilles de la Nation, pour améliorer leur fonctionnement.

Titre 5 : Dépenses en capital

Elles se chiffrent à **11 186 168 000 FCFA** en 2017 contre **11 408 187 000 F CFA** en 2016, soit une baisse de **222 019 000 FCFA** en valeur absolue et **1,95%** en valeur relative.

Cette baisse est imputable, pour l'essentiel, au plan de dépérissement de certains projets et programmes en phase terminale ou arrivés à terme.

Titre 6 : Transfert en capital

Les crédits s'élèvent à **2 950 000 000 F CFA** en 2017 contre **3 204 000 000 F CFA** en 2016, soit une baisse de **254 000 000 F CFA** en valeur absolue et **7,93%** en valeur relative.

Votre Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique a entendu le rapport fait au nom de la Commission de la Santé, de la Population, des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale.

Vos Commissaires ont adressé leurs vives félicitations et leurs encouragements à Madame le Ministre et à Monsieur le Ministre délégué chargé de la Micro-finance et de l'Economie solidaire, pour le travail accompli dans le cadre de la réalisation des objectifs aussi bien du Ministère que du PSE.

Dans leurs interventions, vos Commissaires ont exprimé leurs préoccupations ainsi résumées :

- **Le projet de budget :**

Concernant le projet de budget, vos Commissaires ont fait part de leurs inquiétudes relatives à la baisse et à l'insuffisance des crédits alloués au Ministère, eu égard à l'importance des charges inhérentes à sa mission. C'est ainsi qu'ils ont interrogé Monsieur le Ministre délégué chargé du Budget sur la baisse de **250 000 000 F CFA**, au titre des transferts en capital, avant de plaider l'augmentation du budget d'investissement qui doit croître, chaque année, de manière progressive. Ils ont souhaité voir le prochain budget présenté sous la forme de budget-programme, avec un Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses, à l'appui. Aussi ont-ils jugé paradoxale la baisse des crédits, au moment où le budget de l'Etat est évalué à plus de **3000 milliards F CFA**.

- **Les services déconcentrés**

S'agissant des services déconcentrés, vos Commissaires ont souligné la situation peu reluisante dans laquelle se trouvent la plupart des services régionaux et départementaux. Ces services, comme à Kédougou, entre autres localités, peinent à fonctionner correctement à cause d'un manque de personnel, de problèmes de locaux, d'équipements et de mobilité, affectant sérieusement les activités du Ministère.

- **Le financement**

A propos du financement des femmes, vos Commissaires ont vivement remercié Monsieur le Ministre délégué chargé de la Micro-finance pour la qualité de la démarche et les résultats obtenus sur le terrain. Ils ont également magnifié la suppression de l'apport personnel, la baisse du taux d'intérêt, après avoir constaté la facilité des femmes à accéder au crédit. Ils ont salué l'équité observée dans la répartition des financements en mettant un accent particulier sur le fait que toutes les femmes sont prises en compte, quelle que soit leur obédience politique. Cependant, compte tenu de l'ampleur des demandes, ils ont invité Monsieur le Ministre délégué à couvrir les autres départements et communes qui attendent.

Vos Commissaires ont estimé nécessaire de faire l'état des lieux des principaux programmes de financement, en vue de déterminer le nombre de groupements, d'associations et de personnes physiques qui en ont bénéficié depuis l'année 2012 et d'évaluer le volume des crédits octroyés ainsi que les niveaux de remboursements.

Le Ministère étant transversal, ils ont également demandé le monitoring des activités des autres Ministères en faveur des femmes, afin d'en tenir compte dans les futurs programmes et dans la hiérarchisation de ses objectifs.

Ils ont également sollicité le renforcement de l'appui aux femmes en activité dans les sites de transformation de produits halieutiques, surtout les jeunes filles qui ont aussi besoin de formation et de capacitation.

En ce qui concerne les institutions des Systèmes financiers décentralisés (SFD), communément appelées Mutuelles d'épargne et de crédits, ils ont salué les efforts fournis par le département pour leur appui, encadrement et assistance.

Ils n'ont pas manqué, cependant, de souligner les difficultés notées sur les taux d'intérêt appliqués, leur gouvernance et la faible capacité managériale de leurs dirigeants.

Etant donné que la micro-finance a une double tutelle institutionnelle et financière, ils ont sollicité de Monsieur le Ministre délégué chargé du Budget un éclairage sur le nombre de ces institutions de micro-finance au Sénégal, le niveau de l'épargne, des crédits accordés et les impacts économique, financier et social.

- **La Case des Tout-petits**

Abordant le chapitre de la Case des Tout-petits, après avoir félicité Madame le Ministre et Madame la Directrice générale de l'Agence, vos Commissaires ont relevé un certain nombre de problèmes qui, si on n'y prend garde, risquent d'entraver sérieusement les activités et l'atteinte des objectifs du département en faveur de la petite enfance. C'est ainsi qu'ils ont demandé la prise en charge des structures délabrées, surtout les murs de clôture effondrés dans la plupart des localités, en particulier à Kédougou, et son extension sur l'ensemble du territoire national car, selon eux, les besoins se font sentir partout. Leur dotation en mobilier et en matériel didactique est aussi sollicitée.

- **La protection des femmes**

S'agissant de la protection des femmes, vos Commissaires ont abordé les questions liées aux veuves, aux femmes victimes de torture et de viol, en plaidant vivement pour le renforcement de leur prise en charge par le Ministère.

Après leur mission dans la région de Matam au sujet de la santé de la reproduction, vos Commissaires ont manifesté l'intérêt qu'ils portent à cette problématique et réclamé les conclusions de celle-ci, car beaucoup de problèmes liés au planning familial, à la mortalité maternelle et infantile, entre autres, ont été soulevés.

- **La protection sociale et les soutiens aux femmes et aux jeunes filles**

Madame le Ministre a d'abord porté à la connaissance de vos Commissaires que le Code de l'Enfant est en train d'être partagé avec l'ensemble des acteurs pour sa validation avant d'être soumis à l'Assemblée nationale.

Dans le cadre des soutiens au profit des veuves, elle a informé que son département a commencé à élaborer un programme d'autonomisation les concernant, qui ne reste qu'à être soumis aux partenaires pour son financement.

Les femmes du nord du Sénégal ne sont pas en reste car, dans une démarche inclusive, son département a mis à contribution les gouverneurs, les préfets, les Députés et les Maires, pour mettre à la disposition des femmes tout le matériel d'allègement nécessaire. A cet effet, les gouverneurs des régions de Saint-Louis et Matam ont reçu le matériel. Le processus de mise en place se poursuivra, conformément à la volonté du chef de l'Etat de mettre un moulin dans chaque village dans le cadre du PUDC. Des motopompes sont également mises à la disposition des femmes bénéficiaires de projets agricoles. Les groupements possédant des terres peuvent adresser leurs requêtes qui seront étudiées avant leur satisfaction par son département, a-t-elle indiqué.

En ce qui concerne la tournée des parlementaires dans la région de Matam, pour la sensibilisation des populations dans la lutte contre la mortalité féminine et la promotion de la santé de la reproduction, elle a informé que l'objectif était d'impliquer les hommes dans le combat. C'est la raison pour laquelle son département a créé le concept de *Nijaayu Gox* en appoint au *Bajanu Gox*, favorisant ainsi l'implication des hommes dans la prise en charge de la santé de la reproduction.

Le Centre CEDEAO-Genre assiste les femmes malades en leur offrant des chèques qu'elles retirent après leur guérison pour une insertion économique et sociale harmonieuse. Le Ministère a également doté leur centre d'accueil de matériels de couture.

Pour les femmes violentées, le Ministère offre des services juridiques et judiciaires gratuits, plus particulièrement aux victimes de viol à travers les « Boutiques de droit », en relation avec l'Association des Juristes du Sénégal (AJS) et le PASNEEG (Projet d'Appui à la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre).

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes, le PASNEEG travaille avec son département à travers la budgétisation sensible au genre et en rapport avec les partenaires. ONU- Femme offre aussi son accompagnement dans le cadre de son service de la statistique pour déterminer les investissements faits au profit des femmes dans tous les secteurs.

En ce qui concerne les filles mareyeuses, la question de leur appui sera soumise aux Ministères sectoriels pour voir comment les accompagner efficacement sans faire de doublons. Déjà, le Ministère de la Jeunesse est en train d'y travailler. Un projet financé par la BID ainsi qu'un autre financé par la BAD y travaillent activement. A cet effet, elle a sollicité la collaboration des Députés pour la localisation et l'identification des organisations de jeunes filles qui travaillent sans accompagnement, en vue de leur large prise en charge.

- **La Quinzaine de la Femme**

D'après Madame le Ministre, son département travaille à restructurer le comité consultatif qui a un rôle important à jouer en termes d'accompagnement et de prise en charge des questions inscrites sur la feuille de route du Ministère.

Ce travail de restructuration sera terminé avant le démarrage de la Quinzaine. Il s'agira d'y impliquer les nouveaux cadres organisés de femmes : le Réseau des Femmes de l'Emergence et les Groupements de Promotion Féminine (GPF) par une démarche inclusive afin de mettre en place un cadre de concertation approprié et de travail pour les femmes.

- **La Case des Tout-petits**

Madame le Ministre a informé que la Directrice générale de l'Agence de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits entamera une tournée pour faire l'état des lieux. Cette tournée permettra d'identifier les besoins réels pour l'élaboration des projets de construction, surtout dans les zones évoquées par vos Commissaires. Aussi s'agira-t-il de trouver les véritables solutions à mettre en œuvre, avec leur collaboration. En ce qui concerne les nouvelles demandes d'implantation de structures, elle a précisé que son département tiendra compte de la carte scolaire pour satisfaire correctement les besoins.

- **Les services déconcentrés**

Abordant la question des services déconcentrés, Madame le Ministre a informé vos Commissaires que la procédure d'acquisition de véhicules et de mobilier est enclenchée pour leur renforcement. Toutefois, elle a tenu à préciser que, malgré tout, les déficits ne sauraient être comblés d'un seul coup. Elle a salué les plaidoyers faits dans ce sens par Vos Commissaires, qui traduisent leur volonté d'aider ces services à être plus performants. Cela prouve également qu'ils veillent sur le travail des services de l'Etat du Sénégal dans leurs localités. Monsieur le Président de la République est sensible à cette question, dira t-elle. C'est la raison pour laquelle, il a doublé leur budget et ne cesse de renforcer leur mobilité et leurs moyens matériels pour leur permettre de s'acquitter du travail qui leur est dévolu dans de meilleures conditions.

Par rapport au personnel vieillissant, en service dans ces structures, elle a indiqué que l'Etat est en train de travailler au renforcement des ressources humaines en procédant au remplacement progressif des agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

- **Le retrait des enfants de la rue**

Concernant le retrait des enfants de la rue, Madame le Ministre a tenu à préciser qu'il n'y a aucun *daara* qui est privilégié par rapport à d'autres. Ses services avaient envisagé de limiter, dans un premier temps, l'opération dans le département de Dakar qui était le point de départ, mais les actions se poursuivront dans la banlieue. Une démarche progressive a été adoptée dans laquelle, à chaque étape, les projets des maîtres coraniques et des chefs de famille sont pris en charge.

- **Le financement des femmes**

Au chapitre du financement des femmes, Monsieur le Ministre délégué chargé de la Micro-finance et de l'Economie Solidaire s'est d'abord réjoui de l'intérêt manifeste que vos Commissaires portent sur le secteur de la Micro-finance et, en particulier, sur les activités génératrices de revenus.

C'est là, selon lui, une attitude qu'ils partagent particulièrement avec son Excellence le Président de la République Monsieur Macky Sall, qui a mis en place d'importants projets et programmes au profit des femmes.

Il a ajouté que, pour booster l'entrepreneuriat féminin et mettre en place des conditions souples permettant aux femmes d'accéder facilement aux ressources, le chef de l'Etat a donné, à cet effet, des instructions pour mettre en place un cadre participatif et apolitique. Le bilan d'étape, les conditions de financement et le taux d'intérêt de ces financements ont été pris en charge dans le rapport de la Commission technique.

Pour le département de Koumpentoum, dans la région de Tambacounda, Monsieur le Ministre délégué chargé de la Micro-finance a précisé que la somme de 48 000 000 F CFA est injectée dans la mutuelle dénommée MEC-PRODAS de Gouloumbou, pour les femmes en activité dans le secteur de la culture de banane. Il a indiqué qu'après le département de Podor, ce sera au tour des femmes des régions de Tambacounda et de Kédougou.

Sur d'autres interpellations spécifiques, il a précisé que les départements et communes de Guinguénéo, Nioro ainsi que le département de Kaolack ont été financés. Il a ajouté que les femmes de la région de Kaolack ont reçu leur financement à un taux de 95 %. Dans la région, seule la commune de Kaolack n'a pas encore reçu de financements, soulignant que la sélection est complexe pour cette commune. Cependant, il a rassuré que, sous peu de jours, les femmes de cette commune bénéficieront de leurs financements.

Il a aussi informé que les femmes des douze Collectivités locales de Rufisque sont financées ainsi que celles dont les dossiers ont été sélectionnés dans le département de Mbacké depuis l'année 2015.

Il a précisé, toutefois, que les autres femmes restantes seront prises en charge avec le processus du système revolving car, a-t-il dit, ses services sont ouverts pour régler les problèmes de celles qui ont des projets à dérouler pour qu'elles puissent mener convenablement leurs activités.

Pour le financement au profit des femmes mareyeuses, Monsieur le Ministre délégué a indiqué que ses services ont injecté la somme de 100 millions F CFA à la MEC-PRODAS de Guet-Ndar, pour leur financement par le biais du Programme d'appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora.

PLA/REPRE

Sur la procédure de création d'une mutuelle, il a expliqué que le Ministère gère la promotion du secteur et que tout ce qui est lié à la délivrance de l'agrément, de la supervision et du contrôle est du ressort du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Il convient alors de se rapprocher des services de ce Ministère pour être informé des démarches à faire.

Par rapport aux taux appliqués par les institutions de micro-finance encadrées par la BCEAO, il a informé qu'il était à 27% en 2004. Il est à 24% actuellement. Ce taux est décrié, malgré cette baisse, mais il a tenu à préciser que beaucoup de facteurs le déterminent comme le coût des ressources, les risques liés au crédit, l'inflation, le coût de transaction, etc. Il a ajouté que le Ministère est en train de travailler, en conformité avec la Lettre de Politique sectorielle de Micro-finance, avec le Mobile Banking, pour accorder une subvention capable de minorer le taux.

En ce qui concerne la gouvernance et les capacités opérationnelles des Services Financiers Décentralisés (SFD), il a relevé qu'il y a deux programmes élaborés : l'un sur la micro-finance islamique et l'autre centré sur les programmes d'appui aux SFD pour tenter de résoudre les difficultés qu'ils rencontrent.

S'agissant des clients des SFD, à la date du 30 Juin 2016, ils étaient au nombre de 2 526 886. Les encours de crédit étaient à cette date d'un montant de 298 150 000 000 F CFA, les dépôts de 271 530 000 000 F CFA. Le nombre de SFD est de 387, qui contribuent au PIB à hauteur de 10% avec une valeur ajoutée d'environ 32,8 Milliards.

Le Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin (FNPEF) a aussi injecté 68 millions F CFA à la MEC-PRODAS, en faveur des pêcheurs, 35 millions F CFA à la Mutuelle d'Epargne de Yoff, 50 millions F CFA à la Mutuelle d'Epargne et de crédit de Mbour, sur un total de 263 millions F CFA en faveur des femmes du secteur de la transformation des produits halieutiques.

Il a ensuite fait savoir à vos commissaires que la moyenne des taux de remboursement dans les 602 communes déjà financées est de 93% et les taux par commune sont disponibles au Ministère.

A son tour, Monsieur le Ministre délégué chargé du Budget a donné les éclairages suivants :

Pour la baisse du budget relative aux dépenses de personnel, la principale justification a été le toilettage du fichier, comme relevé par Madame le Ministre, mais il y a également la migration de certains agents vers d'autres Ministères, Projets ou Agences. Monsieur le Ministre a ajouté qu'il peut y avoir tout naturellement des départs à la retraite. En pareilles hypothèses, il n'est pas besoin de faire des allocations inutiles.

Pour la baisse du Titre 6 « *Transfert en Capital* », elle s'élève à 254 millions F CFA, due à l'épuisement de transition pour le passage du PALAM 1 à la phase 2. Pour le PALAM 2 qui va bientôt démarrer, les financements par la BID d'un montant de 20 milliards F CFA ont été bouclés.

Pour le titre 5, c'est-à-dire les engagements exécutés par l'Etat, la baisse est justifiée par la fin du projet PIDES. La baisse globale du budget se justifie, donc, incidemment.

Monsieur le Ministre a marqué son accord, quant à la demande de vos Commissaires pour la hausse du budget de ce Ministère. Mais, il a fait observer que, depuis la tenue des travaux de la Commission des Finances, sur les sept départements dont les budgets ont été passés en revue, il y en a qui ont une hausse du budget de 7 milliards F CFA ; ce qui représente 43% de leur budget de l'année 2016.